

Réunion du 20 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CD/2016/085 - Administration générale - 5
Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2015**

1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 s'élève à 42 925 504,85 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 37 795 876,71 €,
- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 80 721 381,56 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 37 795 876,71 € en dépense au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 80 721 381,56 € à hauteur de 37 795 876,71 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de reporter le solde à hauteur de 42 925 504,85 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'Erstein, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 est

- de 1 220 430,57 € :
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 222 791,44 €,
 - dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 997 639,13 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 222 791,44 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 997 639,13 € au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2015 se clôture avec un excédent global de 584 542,68 € :

- dont un excédent de 98 445,65 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 437 847,20 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 536 292,85 €),
- dont un excédent de fonctionnement de 486 097,03 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide que le montant total à affecter en 2016 au titre des résultats 2015 est de 759 656,23 €, correspondant au solde du résultat excédentaire comptable 2015 de 486 097,03 €, du Report à nouveau 2013 du compte 110 du résultat de 2011 d'un montant de 123 559,20 € et du montant de 150 000 € au financement de mesures d'exploitation de l'exercice 2016 non reconductible du compte 111 affecté au compte 110 report à nouveau millésime 2016,
- décide que l'excédent de 759 656,23 € au titre des résultats 2015, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2017 repris lors de l'affectation 2018 des résultats 2017, compte 110.0 millésime 2015.

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2015 est de 15 289,84 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 27 717,21 €,
- dont le résultat déficitaire de la section de fonctionnement s'élève à 12 427,37 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 27 717,21 € en recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- décide de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 12 427,37 € en dépense au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que le résultat global de clôture de la gestion 2015 est excédentaire de 2 159,51 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 3 399,72 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 5 559,23 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 3 399,72 € en dépense au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 5 559,23 € à hauteur de 3 399,72 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et de reporter le solde à hauteur de 2 159,51 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 est de 1 629 589,86 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 910 255,10 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 719 334,76 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 910 255,10 € en recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 719 334,76 € en recette au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

7/ Pour le budget annexe de la Régie des Transports, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2015 est de 175 932,76 €.

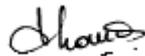
Vu la délibération du conseil d'exploitation approuvant le bilan d'activités 2015, conformément à l'article L1413-1 du CGCT, adoptée le 28 avril 2016, le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 175 932,76 € en recette au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » puis d'en reverser l'intégralité au budget principal conformément à la délibération n° CD/2015/131 du 14 décembre 2015 (cf. nature 672 du budget annexe, nature 75861 du budget principal).

8) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. le Conseil Départemental approuve les tableaux joints :

- Bilan des acquisitions immobilières opérées par le Département du Bas-Rhin en 2015
- Bilan des cessions d'immeubles opérées par le Département du Bas-Rhin en 2015

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160620-lmc1100921-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 23/06/16